Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Arkéa Ethi-Patrimoine

Tableau 1

Incidence [30/06/2024] 2 952,45 601,23 46 517,21 67,45 77,44	Couverture des actifs éligibles 66,00% 66,00% 66,00% 66,00%	Eligibilité 76,00% 76,00% 76,00% 76,00% 76,00%	Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre	Pour le calcul des Principales Incidences Négatives relatives aux indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, le choix a été fait d'utiliser les données fournies par MSCI. A compter du premier Janvier 2025, Arkéa Asset Management a décidé d'établir une stratégie d'alignement au accord de Paris et à ce titre Arkéa Asset Management s'engage à conduire une transition bas carbone de ses portefeuilles, visant à réduire de 50% de l'empreinte carbone scope 1 & 2 des OPC et mandats gérés entre le 31/12/2019 et le 31/12/2029. Nous constatons une évolution par rapport à la période précédente sur les scopes 1&2, en adéquation avec notre engagement de réduction de notre empreinte carbone de 50 %.	
[30/06/2024] 2 952,45 601,23 46 517,21 67,45	éligibles 66,00% 66,00% 66,00%	76,00% 76,00% 76,00% 76,00%	Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre	période de référence suivante Pour le calcul des Principales Incidences Négatives relatives aux indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, le choix a été fait d'utiliser les données fournies par MSCI. A compter du premier Janvier 2025, Arkéa Asset Management a décidé d'établir une stratégie d'alignement au accord de Paris et à ce titre Arkéa Asset Management s'engage à conduire une transition bas carbone de ses portefeuilles, visant à réduire de 50% de l'empreinte carbone scope 1 & 2 des OPC et mandats gérés entre le 31/12/2019 et le 31/12/2029. Nous constatons une évolution par rapport à la période précédente sur les scopes 1&2, en adéquation avec notre engagement de réduction de notre empreinte carbone de 50 %.	
601,23 46 517,21 67,45	66,00% 66,00% 66,00%	76,00% 76,00% 76,00%	sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	Pour le calcul des Principales Incidences Négatives relatives aux indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, le choix a été fait d'utiliser les données fournies par MSCI. A compter du premier Janvier 2025, Arkéa Asset Management a décidé d'établir une stratégie d'alignement au accord de Paris et à ce titre Arkéa Asset Management s'engage à conduire une transition bas carbone de ses portefeuilles, visant à réduire de 50% de l'empreinte carbone scope 1 & 2 des OPC et mandats gérés entre le 31/12/2019 et le 31/12/2029. Nous constatons une évolution par rapport à la période précédente sur les scopes 1&2, en adéquation avec notre engagement de réduction de notre empreinte carbone de 50 %.	
46 517,21 67,45 77,44	66,00% 66,00%	76,00% 76,00%	sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre	d'utiliser les données fournies par MSCI. A compter du premier Janvier 2025, Arkéa Asset Management a décidé d'établir une stratégie d'alignement au accord de Paris et à ce titre Arkéa Asset Management s'engage à conduire une transition bas carbone de ses portefeuilles, visant à réduire de 50% de l'empreinte carbone scope 1 & 2 des OPC et mandats gérés entre le 31/12/2019 et le 31/12/2029. Nous constatons une évolution par rapport à la période précédente sur les scopes 1&2, en adéquation avec notre engagement de réduction de notre empreinte carbone de 50 %.	
67,45 77,44	66,00%	76,00%	ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	décidé d'établir une stratégie d'alignement au accord de Paris e à ce titre Arkéa Asset Management s'engage à conduire une transition bas carbone de ses portefeuilles, visant à réduire de 50% de l'empreinte carbone scope 1 & 2 des OPC et mandats gérés entre le 31/12/2019 et le 31/12/2029. Nous constatons une évolution par rapport à la période précédente sur les scopes 1&2, en adéquation avec notre engagement de réduction de notre empreinte carbone de 50 %.	
77,44	66,00%	76,00%	Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre	50% de l'empreinte carbone scope 1 & 2 des OPC et mandats gérés entre le 31/12/2019 et le 31/12/2029. Nous constatons une évolution par rapport à la période précédente sur les scopes 1&2, en adéquation avec notre engagement de réduction de notre empreinte carbone de 50 %.	
<u> </u>			sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre	précédente sur les scopes 1&2, en adéquation avec notre engagement de réduction de notre empreinte carbone de 50 %.	
902,16	66,00%	76,00%	Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre	engagement de réduction de notre empreinte carbone de 50 %.	
			fournisseur de données.		
3%	69,00%	76,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	La politique Pétrole & Gaz en vigueur va amener progressivement une diminution de la part brune. En effet, une partie de ces investissements ont été réalisés sur des entreprises présentes dans la Global Oil & Gas Exit List d'Urgewald et seront à céder d'ici 2030.	
-	51,00%	76,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	Absence de recul pour pouvoir interpréter ces données.	
-	17,00%	76,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	Absence de recur pour pouvoir interpreter ces données.	
0,00	0,00%	0,00%			
1,28	2,00%	2,00%			
0,23	21,00%	21,00%	1 <i>.</i>		
2,86	2,00%	2,00%	informations sont nubliées par les entreprises ou	Absence de recul et trop faible aux de couverture pour pouvoir	
0,00	0,00%	0,00%	estimées par notre fournisseur de données.	interpréter ces données.	
		-,			
			4		
	5.00%	3,00%			
	1,28 0,23 2,86 0,00 0,15 0,06	0,00 0,00% 1,28 2,00% 0,23 21,00% 2,86 2,00% 0,00 0,00% 0,15 0,00%	0,00 0,00% 0,00% 0,00% 1,28 2,00% 21,00% 21,00% 21,00% 2,86 2,00% 0,00 0,00% 0	- 17,00% 76,00% informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données. 0,00 0,00% 0,00% 1,28 2,00% 2,00% 0,23 21,00% 21,00% 2,86 2,00% 2,00% 0,00 0,00% 0,00% 0,15 0,00% 0,00% 0,15 0,00% 0,00% 0,06 3,00% 3,00% 3,00% 3,00%	

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	1,00%	-	69,00%	76,00%	Sustainalytics, fournisseur de données, couvre cet indicateur en s'appuyant sur deux éléments : - Est-ce que les activités de l'entreprise nuisent à la biodiversité dans des zones fragiles ? - L'entreprise est-elle impliquée dans des controverses liées au non-respect de zones naturelles ces trois dernières années ? Sustainalytics estime que cette approche n'est que partielle et ne peut répondre de manière comploète aux exigences règlmentaires pour deux raisons : - L'accès à la base de données des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) n'est pas public, ce qui rend difficile les travaux permettant de déterminer si les activités d'une entreprise sont situés dans des zones protégées. - L'utilisation de données spatiales est nécessaire afin de permettre une évaluation exacte de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité. Ces données ne sont, aujourd'hui, pas disponibles. Cet indicateur fourni par Sustainalytics n'utilise pas de	Aucun investissements dans le fonds n'est effectué dans des sociétés dont certaines activités ont des incidences négatives sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité. L'analyse sectorielle montre que cinq secteurs sont représentés : industrie, alimentaire, pharmacie, automobile et, dans une large majorité, l'énergie. Arkéa Asset Management anticipe que sa politique Pétrole & Gaz en vigueur aura un impact positif sur cette incidence négative avec la diminution progressive des encours sur le secteur des combustibles fossiles largement représentés dans cet indicateur.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00	0,00	1,00%	76,00%	données estimées. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de CSRD, peu de données sont disponibles, la plupart des entreprises ne publiant dans leurs rapports publics qu'une partie des données relatives aux polluants visés à l'article 2(30) de la Directive 2000/60/EC du Parlement européen et du Conseil ainsi qu'aux émissions directes de nitrates, de phosphates et de pesticides.	Absence de recul pour pouvoir interpréter ces données. Les entreprises communiquent très peu sur cet indicateur, ce qui se traduit par un taux de couverture nul. L'entrée en vigueur de la directive CSRD devrait permettre de mieux couvrir cette incidence négative dans le futur et de l'intégrer dans la stratégie de gestion des incidences négatives d'Arkéa Asset Management.
Déchets	9. Ratio de déchets dangeureux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,59	1,02	65,00%	76,00%	Ces données fournies par Sustainalytics ne sont pas estimées et sont publiées par les entreprises.	Absence de recul pour pouvoir interpréter ces données. L'entrée en vigueur de la directive CSRD devrait permettre de mieux couvrir cette incidence négative dans le futur et de l'intégrer dans la stratégie de gestion des incidences négatives de d'Arkéa Asset Management.
Indicateurs liés aux	questions sociales, de personnel, de	respect des droits de l'Homme et de lutte co	ontre la corruption et le	es actes de corruption	ı	ı		
	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,00%	0,00%	71,00%	76,00%	Cette donnée, fournie par Sustainalytics, repose sur l'utilisation des travaux de recherche menés par les analystes du fournisseur de données. Sustainalytics dispose d'un cadre d'analyse du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE permettant d'identifier les entreprises qui ne les respectent pas.	Parmi les exclusions normatives et sectorielles de la politique d'investissement d'Arkéa Asset Management, se trouve une liste d'exclusion des émetteurs contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Cette liste, établie par l'équipe de Recherche ESG, se base sur des données fournies par Sustainalytics sur un certain nombre de sociétés. Toutes les controverses identifiées par Sustainalytics relatives au Pacte Mondial des Nations Unies sont ensuite étudiées par l'équipe de Recherche qui établit une liste d'émetteurs non-conformes à ces principes. L'analyse de cette incidence négative montre que 0% des investissements couverts, concernent des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE. La Recherche ESG de Arkéa Asset Management a mené des analyses sur ces émetteurs : les pratiques en violation identifiées dans relèvent de pratiques commerciales trompeuses/déloyales qui ne relèvent pas du cadre du Pact Mondial des Nations Unies. Il a été décidé de conserver ces investissements en portefeuille, les émetteurs n'étant pas dans la liste d'exclusion Global Compact de d'Arkéa Asset Management.

I		Part d'investissement dans des sociétés						
Les questions sociales et de personnel	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes	19,00%	31,40%	69,00%	76,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics.	Nette évolution par rapport à la période précendente avec une baisse des entreprises n'ayant pas de politique de contrôle du respect des grandes normes internationales.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0,26	0,28	1,00%	76,00%	Ces données fournies par Sustainalytics ne sont pas estimées et sont publiées par les entreprises.	Absence de recul pour pouvoir interpréter ces données. Les entreprises communiquent très peu sur cet indicateur, ce qui se traduit par un taux de couverture nul. L'entrée en vigueur de la directive CSRD devrait permettre de mieux couvrir cette incidence négative dans le futur et de l'intégrer dans la stratégie de gestion des incidences négatives de d'Arkéa Asset Management.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	41,00%	40,70%	66,00%	76,00%	Ces données fournies par Sustainalytics ne sont pas estimées et sont publiées par les entreprises.	Ratio stable sur cet indicateur, qui est plutôt satisfaisant, avec cependant un taux de couverture encore faible pour une interprétation significative de ces données.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,00%	0,00%	71,00%	76,00%	Ces données fournies par Sustainalytics ne sont pas estimées et sont publiées par les entreprises.	En application de sa politique d'investissement et des conventions d'Ottawa, Arkéa Asset Management interdit d'investir dans des titres/ instruments émis par des sociétés impliquées dans la conception, construction, commercialisation et stockage des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel. Aucun investissement n'a donc été réalisé dans des sociétés impliquées dans les armes controversés.
Indicateurs applical	bles aux investissements dans des ér	metteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	0,22	0,14	19,00%	19,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Afin de mesurer l'intensité de GES des pays, Sustainalytics utilise les données de PIB communiquées par la Banque Mondiale ainsi que les données d'émissions carbone disponibles dans la base EDGAR (Emissions Database for Global Atmospheric Research). Sustainalytics estime que ce calcul ne répond que partiellement au PAI 15 puisque l'ensemble des gaz à effet de serre ne sont pas pris en compte du fait de l'absence de données publiques.	-
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0,00	0,00	19,00%	27,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Les pays "connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national" sont identifiées par Sustainalytics après analyse de controverses relatives aux éléments suivants : guerre civile, répression étatique, conflit interétatique, criminalité, droit du travail, discrimination systémique. Seules les controverses les plus graves sont prises en compte lors de l'évaluation de ce PAI.	
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,00%	0,00%	19,00%	27,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Les pays "connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national" sont identifiées par Sustainalytics après analyse de controverses relatives aux éléments suivants : guerre civile, répression étatique, conflit interétatique, criminalité, droit du travail, discrimination systémique. Seules les controverses les	

	17. Exposition à des combustibles	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0,00	0,00	0,00%	0,00%	-	-
I Etticacité		Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	0,00	0,00	0,00%	0,00%	-	-

ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

Tableau 2 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. a) des RTS SFDR

Indicateurs applicab	ples aux investissements dans des sociétés							
Incidence négative		Elément de mesure	Incidence	Incidence	Couverture des actifs éligibles	Eligibilité	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la
sur la durabilité	durabilité (qualitative ou quantitative)		[31/03/2025]	[30/06/2024]				période de référence suivante
		Tonnes d'équivalents CO2 de polluants						·
	1. Emissions de polluants inorganiques	inorganiques, par million d'euros investi, en						
		moyenne pondérée						
		Tonnes d'équivalents CO2 de polluants						
	2. Emissions de polluants atmosphériques	atmosphériques par million d'euros investi, en						
		moyenne pondérée Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de						
	3. Emissions de substances qui appauvrissent	substances qui appauvrissent la couche						
Emissions	la couche d'ozone	d'ozone, par million d'euros investi, en						
		moyenne pondérée						
							Ces données sont fournies par	
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant	Part d'investissement dans des sociétés qui					Sustainalytics. Le fournisseur de	
	pas pris d'initiatives pour réduire leurs	n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs	25,00%	28,09%	69,00%	69,00%	données évalue l'adéquation des	La part des investissements dans de type de société a un peu
	émissions de carbone	émissions de carbone aux fins du respect de			33,733	55,2572	engagements climatiques des	diminué, ce qui est positif.
		l'accord de Paris (en %)					entreprises avec le respect de	
	5. Ventilation des consommations d'énergie	Part d'énergie provenant de sources non					l'accord de Paris sur le climat.	
Performance	par type de sources d'énergie non	renouvelables utilisée par les sociétés						
énergétique	renouvelables	bénéficiaires d'investissements (en %)						
		Quantité moyenne d'eau consommée par						
		les sociétés bénéficiaires d'investissements (en						
		mètres cubes), par million d'euros de chiffre						
	6. Utilisation et recyclage de l'eau	d'affaires						
		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée						
		et réutilisée par les sociétés bénéficiaires						
		d'investissements (en %)						
	7. Investissements dans des sociétés sans	Part d'investissement dans des sociétés sans						
	politique de gestion de l'eau	politique de gestion de l'eau (en %) Part d'investissement dans des sociétés						
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	implantées dans des zones de stress hydrique						
		élevé et n'appliquant pas de politique de						
		gestion de l'eau (en %)						
	9. Investissements dans des sociétés	Part d'investissement dans des sociétés dont						
		les activités relèvent de l'annexe I, Division						
	productrices de produits chimiques	20.2, du règlement (CE) n° 1893/2006 (en %)						
		Part d'investissement dans des sociétés dont						
	10. Dégradation des terres, désertification,	les activités entrainent une dégradation des						
	imperméabilisation des sols	terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %)						
Eau, déchets et		Part d'investissement dans des sociétés qui ne						
autres matières	11. Investissements dans des sociétés sans	suivent pas de pratiques ou politiques						
	pratiques foncières/agricoles durables	foncières/agricoles durables (en %)						
	12. Investissements dans des sociétés sans	Part d'investissement dans des sociétés qui ne						
	pratiques ou politiques durables en ce qui	suivent pas de pratiques durables en ce qui						
	concerne les océans/mers	concerne les océans/mers						
		Tonnes de rejets non reclyclés produits par les						
	13. Ratio de déchets non recyclés	sociétés bénéficiaires d'investissements, par						
		million d'euros investi, en moyenne pondérée						
		Part d'investissement dans des sociétés						
		dont les activités protent atteinte à des espèces menacées (en %)						
		2. Part d'investissement dans des sociétés qui						
	l	n'ont pas de politique de protection de la						
	14. Espèces naturelles et aires protégées	biodiversité couvrant les sites opérationnels						
		qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou						
		à proximité d'une aire protégée ou d'une aire						
		de grande valeur sur le plan de la biodiversité						
		qui n'est pas une aire protégée (en %)						

		Part d'investissement dans des sociétés sans			
	15. Déforestation	politique de lutte contre la déforestation (en	i l		
		%)			
	16. Part de titres qui ne sont pas émis	Part d'investissement dans des titres qui ne			
Thursday	conformément à la législation de l'Union sur	sont pas émis conformément à la législation	i l		
Titres verts	les obligations durables sur le plan	de l'Union sur les obligations durables sur le	i l		
	environnemental	plan environnemental (en %)			
Indicateurs applicat	bles aux investissements dans des émetteurs so	ouverains et supranationaux	•		
	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises	Part d'obligations qui ne sont pas émises en			
Titres verts	en vertu de la législation de l'Union sur les	vertu de la législation de l'Union sur les	ı İ		
ritres verts	obligations durables sur le plan	obligations durables sur le plan	ı İ		
	environnemental	environnemental			
Indicateurs applicat	bles aux investissements dans des actifs immob	piliers			
		Emissions de GES de niveau 1 générées par			
		des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents	i l		
	18. Emissions de GES	CO2	ı İ		
		Emissions de GES de niveau 2 générées par			
		des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents	ı İ		
Emissions de gaz à		CO2	ı İ		
effet de serre		Emissions de GES de niveau 3 générées par			
		des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents	i l		
		CO2			
		Total des émissions de GES générées par des			
		actifs immobiliers en tonnes d'équivalents	ı İ		
		CO2			
Consommation	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs			
d'énergie	15. Intensite de consommation d'energie	immobiliers détenus, en GWh par mètre carré			
		Part des actifs immobiliers qui n'est pas	ı İ		
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	équipée d'installations de tri de déchets ni	ı İ		
Decliets	20. Floduction de décriets à exploitation	couverte par un contrat de valorisation ou de	ı İ		
		recyclage des déchets (exprimée en %)			
		Part des matières premières (hors matériaux	ı İ		
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières	récupérés, récyclés ou biosourcés) dans le	ı İ		
	pour des constructions neuves et des	poids total des matériaux de construction	ı İ		
ressources	rénovations importantes	utilisés pour des constructions neuves ou des	ı İ		
		rénovations importantes exprimée en %			
		Part de surface non-végétale (surface des sols	ı İ		
		sans végétation, ainsi que des toitures,	ı İ		
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	terrasses et façades non végétalisées) dans la	ı İ		
		surface totale des parcelles de tous les actifs	ı İ		
		exprimée en %			

ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

Tableau 3 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. b) des RTS SFDR

Indicateurs applicat	oles aux investissements dans des sociétés							
Incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence [31/03/2025]	Incidence [30/06/2024]	Couverture des actifs éligibles	Eligibilité	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de la constitute de la	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du						
	travail 2. Taux d'accidents	travail (exprimée en % Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée						
	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies						
	maladies	dans les concernées, en moyenne pondérée						
	Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %						
Questions sociales et de personnel	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions du personnel exprimée en %						
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en %						
	7. Cas de discrimination	Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée						
		Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée						
	8. Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés exprimé en %						
	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %	0,00%	2,03%	69,00%	76,00%	Données fournies par Sustainalytics.	Grâce à sa stratégie d'exclusions normatives et l'application de filtres extrafinancier à ses investissements, Arkéa Asset Management limite son exposition aux sociétés qui ne disposent pas d'une politique en matière de droits de l'Homme. Ce PAI a été choisi comme indicateur de durabilité pour plusieurs fonds d'Arkéa Asset Management.
	10. Manque de diligence raisonable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme exprimée en %						
Droits de l'Homme	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des être humains	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains exprimée en %						
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité exprimée en %						

1		Part d'investissement dans des sociétés
	13. Activités et fournisseurs présentant un	exposées à des activités ou à des fournisseurs
	risque important de travail forcé ou obligatoire	présentant un risque important de travail
	risque important de travail force ou obligatoire	forcé ou obligatoire, par zone géographique
		et/ou type d'activité exprimée en %
		Nombre de problèmes et d'incidents graves
	14. Nombre de problèmes et d'incidents	recensés en matière de droits de l'Homme en
	graves recensés en matière de droits de	lien avec les sociétés bénéficiaires des
	l'Homme	investissements, sur base d'une moyenne
		pondérée
		Part d'investissement dans des entités ne
		disposant pas d'une politique de lutte contre
	15. Absence de politique de lutte contre la	la corruption et les actes de corruption
	corruption et les actes de corruption	conforme à la convention des Nations unies
		contre la corruption exprimée en %
		Part d'investissement dans des sociétés qui
		présentent des lacunes avérées quant à
	16. Insuffisance des mesures prises pour	l'adoption de mesures pour remédier au
	remédier au non-respect de normes de lutte	non-respect de procédures et de normes de
1	contre la corruption et les actes de corruption	
Lutte contre la		lutte contre la corruption et les actes de
corruption et les		corruption exprimée en %
actes de corruption		Nombre de condamnations pour des
	17 a. Nombre de condamnations pour	infractions à la législation sur la lutte contre la
	infraction à la législation sur la lutte contre la	corruption et les actes de corruption
	corruption et les actes de corruption	commises par les sociétés bénéficiaires des
		investissements
		Montant des amendes infligées pour des
	17 b. Montant des amendes pour infraction à	infractions à la législation sur la lutte contre la
	la législation sur la lutte contre la corruption et	
	les actes de corruption	commises par les sociétés bénéficiaires des
		investissements
Indicateurs applical	oles aux investissements dans des émetteurs so	uverains et supranationaux
		Répartition des revenus et inégalités
	18. Score moyen en matière d'inégalités de	économiques entre les participants à une
		économie donnée (y compris un indicateur
	revenus	quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à
		cet effet)
Social		Score mesurant le degré auquel les
		organisations politiques et les organisations de
	19. Score moyen en matière de liberté	la société civile peuvent exercer librement
	d'expression	leurs activités (y compris un indicateur
		quantitatif expliqué dans la colonne prévue à
		cet effet)
		Performance moyenne, en matière de droits
	20. Performance moyenne en matière de	de l'Homme, des pays d'investissement,
	droits de l'Homme	mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif
		expliqué dans la colonne prévue à cet effet
		Niveau perçu de corruption dans le secteur
		Niveau perçu de contributor unanta e secreta
	21. Score moyen en matière de corruption	quantitatif expliqué dans la colonné prévue à
Droits de l'Homme		quantitati expriçae dans la colonne prevae la
	22. Pays et territoires non coopératifs à des	Investissement dans des pays et territoires
		figurant sur la liste de l'UE des pays et
	fins locales	territoires non coopératifs à des fins locales
		Prohabilitá que la régime actuel soit repversá
	23. Score moven en matière de stabilité	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force mesurée à l'aide d'un indicateur
	23. Score moyen en matière de stabilité	par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	

		Niveau de corruption, de non-respect des			
		droits fondamentaux et de déficiences de la			
Gouvernance	24. Score moyen en matière d'état de droit	justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un			
·	indicateur quantitatif expliqué dans la colonne				
		prévue à cet effet			